

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE
CHARTRES
57, Rue DU DOCTEUR MAUNOURY
28000 CHARTRES

COURRIER REPOSE AVOCAT

L'Officier du Ministère Public

à

SELARL DEHAN SCHINAZI
Avocats au Barreau de Paris
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Référence :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre contestation en date du 07/01/2025,

je vous informe que votre client n'est plus poursuivi

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **025387** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 5KM/H ET INFERIEUR A 20 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR - VITESSE MAXIMALE AUTORISEE SUPERIEURE A 50 KM/H ART.R.413-14 §1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.2 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à

aux coordonnées

relevée(s) par un radar en mouvement, dans le sens en date
du par procès verbal n° dressé par , avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s) :

Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse autorisée de

Je vous prie de croire, Maître, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à CHARTRES, le 10/03/2025

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

